

Ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu

Note sur la prédication en contexte œcuménique et sur les « échanges de chaire » - 21 novembre 2014

Cinquante ans après la promulgation du décret du concile Vatican II sur l'œcuménisme, *Unitatis redintegratio*, le Conseil pour l'unité des chrétiens de la conférence des évêques de France a tenu à rappeler l'importance de la prédication en situation œcuménique. C'est l'objet d'une note, parfois technique, approuvée par la Commission doctrinale de la Conférence épiscopale.

Le document énumère les différents contextes œcuméniques pour la prédication : à l'occasion d'une célébration œcuménique, lors d'une célébration non eucharistique, au cours d'une liturgie eucharistique, et « l'échange de chaire » proprement dit. « *Stricto sensu*, on parle d'échange de chaire lorsque la prédication est proposée au cours des liturgies dominicales habituelles des communautés (et non pas au cours d'une célébration œcuménique) et lorsque des invitations réciproques sont faites, de manière assez rapprochée dans le temps, par deux communautés voisines. »

Le Conseil pour l'unité des chrétiens fonde théologiquement l'importance de la prédication en contexte œcuménique sur la communion, certes imparfaite, qui existe entre tous les chrétiens. Nous sommes dans le temps intermédiaire entre le déjà-là de la communion et le pas-encore de l'unité visible. Par le baptême, les chrétiens sont déjà un en Christ et sont tendus vers la plénitude de la communion.

« Lorsque qu'une communauté chrétienne accepte, dans la confiance, que lui soit proposée la prédication du ministre d'une autre communauté, elle pose un acte théologique fort en reconnaissant que dans cette autre communauté également l'Esprit Saint donne accès à la Parole. » Il ne s'agit pas de politesse liturgique mais de se mettre tous « sous la Parole ». « Chaque communauté ecclésiale peut recevoir des autres l'Évangile du Christ. »

Après avoir rappelé les textes catholiques officiels en matière de prédication et d'hospitalité eucharistique, le Conseil pour l'unité des chrétiens formule la recommandation suivante :

« En plus des célébrations œcuméniques qui pourraient ne réunir que des fidèles déjà sensibilisés à l'œcuménisme, nous encourageons des visites réciproques entre communautés chrétiennes voisines au moins une fois par an, au cours d'un office dominical habituel ; à cette occasion pourra être vécu un échange de chaire. Dans l'Église catholique, c'est au cours de la messe que le ministre de l'autre communauté sera invité à intervenir. »

Cet encouragement à un véritable échange de chaire au moins une fois par an est assorti de conseils ou recommandations pratiques.

On privilégiera les invitations faites à une délégation, plutôt qu'à un seul ministre, on veillera à ce que la communauté invitée puisse participer aux lectures, ou à la prière universelle, on pourra choisir ensemble le destinataire de la collecte et on soignera le geste de paix.

« Lorsque la communauté catholique est invitée à la célébration d'une autre communauté, la messe ne sera pas supprimée », mais on pourra imaginer un « envoi » de la délégation pour participer à la célébration de la communauté invitante.

Quand une communauté protestante participe à une messe catholique, sachant que l'homélie est réservée au prêtre ou au diacre, « le ministre catholique qui préside lit le texte d'Évangile et fait une brève homélie rappelant surtout l'engagement œcuménique irréversible de l'Église catholique. Il donne ensuite la parole au ministre de la communauté invitée qui propose à tous une méditation biblique ou une prière universelle rédigée à partir des lectures du jour. »

Le Conseil pour l'unité des chrétiens et les relations avec le judaïsme conclut ainsi la note : « On cherchera à ne faire que ce qui est possible, mais à faire tout ce qui est possible. En plus des célébrations œcuméniques, l'invitation à un échange de chaire entre deux communautés voisines une fois par an manifeste la recherche de l'unité désirée. »